

Consultation à la suite du dépôt du rapport portant sur  
la Mise à jour de l'évaluation environnementale  
stratégique de la zone extracôtière de l'ouest de  
Terre-Neuve et du Labrador

Mémoire présenté à  
l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des  
hydrocarbures extracôtiers

Par le

Comité Zone d'Intervention Prioritaire



27 septembre 2013

## Sommaire

Introduction .....	3
Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine.....	3
Commentaires sur le rapport de la mise à jour de l'ÉES .....	4
Le golfe et les populations côtières, quelques considérations.....	5
Pour un développement intégré et durable du golfe du Saint-Laurent.....	6
Recommandations et conclusion.....	7



Rédaction : M. Yves Martinet, directeur  
Relecture : Les administratrices : Mesdames Denyse Hébert, Lucie d'Amours et Natalia Porowska  
Les administrateurs : Messieurs Louis Fournier, Bernard Arseneau et Frédéric Côté



### Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

209-330, chemin Principal  
Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9  
Téléphone/Faximilé : 418-986-6633  
Courriel : [direction@zipdesiles.org](mailto:direction@zipdesiles.org)  
Site électronique : <http://www.zipdesiles.org>

© Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine, 27 septembre 2013

## Introduction

Ce mémoire fait suite au dépôt du rapport préliminaire intitulé « Mise à jour de l'évaluation environnementale stratégique » qu'a remis la firme AMEC Environment & Infrastructures à l'Office en mai dernier, duquel découle une période de consultation. Le contenu de ce document s'inscrit dans le cadre de cette consultation publique et cela en toute continuité avec les propos que nous avons émis précédemment à l'attention de l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers ainsi qu'à la firme AMEC Environment & Infrastructures et aux autres instances concernées, par l'entremise d'un mémoire déposé le 28 mars 2011 et d'une correspondance datée du 28 janvier 2013. Nos propos aujourd'hui sont concomitants avec ceux déjà émis et s'insèrent dans le cadre des consultations qui ont été réalisées notamment aux Îles-de-la-Madeleine, toujours en lien avec les activités de mise à jour de l'Évaluation Environnementale Stratégique du secteur extracôtier de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador.

Nos propos s'inspirent d'échanges que nous avons eus au sein du conseil d'Administration de l'organisme et des nombreux mécanismes de concertation/groupes de travail auxquels nous collaborons activement et dans certains cas, depuis plusieurs années déjà. Stratégies Saint-Laurent, les comités ZIP en zone marine, ainsi que M. Sylvain Archambault, porte-parole de la Coalition Saint-Laurent, nous ont aussi permis d'améliorer nos connaissances du dossier.

D'emblée, malgré les manquements ou les lacunes qui nous semblaient évidentes lors de l'étape consultative antérieure, nous reconnaissons les efforts déployés par l'Office afin de prendre en considération les demandes légitimes exprimées par la communauté madelinienne et les autres collectivités limitrophes qui sont intimement associées au grand système du Saint-Laurent. Le prolongement de la date butoir d'acceptation des mémoires sur le rapport et la rédaction d'un document en français représente à nos yeux des éléments positifs de la démarche de consultation en cours. Toutefois, comme ce fût le cas lors de la démarche précédente, le rapport réalisé nous semble encore présenter d'importantes lacunes que nous tenterons de soulever dans ce court document. À nos yeux la consultation publique menée à l'automne 2012 s'avérait quelque peu bâclée, de telle sorte que nous nous demandons à ce stade-ci, si et de quelle façon les commentaires émis par la population seront pris en considération.

Nous espérons que le contenu de ce document de réflexion saura servir de la meilleure façon qui soit le fleuve, l'estuaire et le golfe Saint-Laurent, de même que les nombreux acteurs qui y vivent, en dépendent et s'y plaisent.

## Le Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine

Le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) des Îles-de-la-Madeleine est un organisme de concertation en environnement à but non lucratif, qui fait partie d'un réseau québécois de 13 comités ZIP, situés le long du Saint-Laurent. Ceux-ci sont chapeautés par Stratégies Saint-Laurent. Tous s'insèrent dans le plan d'action Saint-Laurent, qui est issu d'une entente nommée plan d'action Saint-Laurent impliquant dix-huit ministères, laquelle est cosignée par Environnement Canada et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Incorporé en 1999, l'organisme s'implique activement dans plusieurs dossiers d'actualité, notamment liés aux usages, aux habitats et à la qualité des eaux du golfe, les rives et les plans d'eau intérieurs des Îles. Les milieux d'intervention du Comité ZIP sont les zones côtières, les milieux humides, les plans d'eau, les berges, les cours d'eau ainsi que les eaux qui ceinturent l'archipel dans un rayon d'environ 100 km. De pair avec divers acteurs du milieu, l'organisme travaille à promouvoir la connaissance reliée au golfe du Saint-Laurent et à favoriser, par le biais de la

concertation, la mise en œuvre d'initiatives locales en matière de protection, conservation, restauration et mise en valeur des ressources naturelles liées au golfe Saint-Laurent, ses affluents, son littoral, ainsi que des usages qui leur sont associés.

Le Comité ZIP des Îles participe activement au développement et à la conservation du milieu et dispose d'une certaine influence sur les instances décisionnelles, qu'il utilise à des fins de responsabilisation citoyenne et collective, en prévision d'une saine utilisation du milieu naturel local et de ses ressources. Le Comité ZIP est une voie d'échanges ouverts et constructifs d'information favorisant des liens entre les divers acteurs, facilitant des processus de consultation du milieu, bonifiant des investissements réalisés dans le milieu et alliant économie, environnement et valeurs culturelles. Enfin, il permet le ralliement des usagers et des intervenants de l'environnement et de l'économie, afin d'harmoniser le développement économique avec la protection et la mise en valeur du milieu naturel et cela, dans une perspective de développement durable.

Représentant un atout en matière de concertation, la composition multisectorielle du Conseil d'administration du Comité ZIP des Îles fait d'ailleurs office de Table de concertation locale pour l'organisme. En voici sa composition actuelle :

Secteur **Associations et clubs intéressés**, M. Anatole Chiasson – Président  
Secteur **public et parapublic**, Mme Lucie d'Amours - Vice-présidente  
Secteur **Industrie**, M. Louis Fournier – Trésorier  
Secteur **Mariculture**, Mme Denyse Hébert – Secrétaire  
Secteur **Agriculture**, Mme Éline Richard – Administratrice  
Secteur **Population**, Mme Dominic Cyr – Administratrice  
Secteur **Population**, M. Bernard Arseneau – Administrateur  
Secteur **Tourisme**, Mme Lise Arsenault – Administratrice

Secteur **Récrétourisme**, M. Frédéric Côté – Administrateur  
Secteur **Municipal**, Mme Marie Landry – Administratrice  
Secteur **Santé**, M. Gaston Bourque – Administrateur  
Secteur **Pêches** : M. Gaston Lapierre – Administrateur  
Secteur **Environnement** dédié à Attention Fragiles, M. Claude Roy – Administrateur  
Secteur **Environnement**, Mme Natalia Porowska – Administratrice  
Membre de soutien, M. Léopold Lapierre

## Commentaires sur le rapport de la mise à jour de l'ÉES

Une des lacunes du rapport est sans contredit le trop peu de place accordé aux commentaires exprimés pourtant en grand nombre dans les 81 mémoires qui furent déposés à l'Office l'hiver dernier ainsi que par les centaines de personnes qui ont assisté aux consultations publiques menées dans des collectivités riveraines du golfe du Saint-Laurent. Qui plus est, la très grande majorité des commentaires écrits et verbaux démontre le niveau d'inquiétude qui règne au sein des collectivités ainsi qu'une très faible acceptabilité sociale du projet, du moins à ce stade-ci de la démarche. Cet aspect constitue néanmoins un des pôles du développement durable qui ne peut être escamoté.

Le rapport ne présente que quelques dizaines de pages de commentaires pour l'ensemble de régions du golfe, alors qu'il aurait été pertinent qu'un répertoire des commentaires recueillis soit annexé au document. De plus, il aurait été facile et valable de produire un document synthèse, sous la forme de fiche ou de tableau découlant des nombreux mémoires reçus. Le rapport actuel ne semble pas refléter l'intensité des appréhensions issues des populations. De plus, étant donné que le Saint-Laurent représente un patrimoine collectif, de réelles consultations approfondies et plus larges auraient permis aux gens issus de zones non contigües au golfe de pouvoir aussi s'exprimer.

Le rapport nous semble aussi contenir certaines informations erronées quant au type de poissons présents dans le golfe. Ainsi en page 12 du rapport sommaire, on y parle du tambour rouge, espèce des Caraïbes qui ne se retrouve pas, à notre connaissance dans le golfe Saint-Laurent. Le bas de cette page n'est d'ailleurs aucunement compréhensible. Peu d'information est disponible sur l'importance du secteur ouest de Terre-Neuve dans les corridors de migration des poissons commerciaux comme le flétan du Groenland notamment.

La partie sur les interactions environnementales et les mesures d'atténuation est intéressante et devrait être encore plus étoffée. Il est important d'avoir un plan d'intervention **et des responsables** attitrés pour chaque type de mesure identifiée.

Dans la partie 5.5.2, nous aimerions connaître l'importance et les type de processus qui existent afin « d'indemniser les pêcheurs en cas de pertes ou de dommages liés aux activités pétrolières et gazières extracôtières. »

Il est mentionné dans la partie 5.6 qu'en cas d'augmentation des activités de l'industrie des hydrocarbures, on pourrait envisager « le développement de protocoles intergouvernementaux pour répondre à une urgence environnementale importante (incluant la gestion de l'intervention); la coordination intergouvernementale des déchets; et des exercices d'intervention intergouvernementaux. » Ces démarches nous apparaissent très importantes et sont préalables à toute activité d'exploration et d'exploitation qui engendreraient le forage de puits dans le golfe.

La partie 5.7 du rapport, en lien avec l'étude des effets cumulatifs et du chevauchement des impacts nous apparaît effectivement d'une grande importance et doit donner lieu à des études préalables afin d'y étudier l'impact potentiel des changements climatiques sur les industries actuelles et envisagées.

Concernant la dernière partie du rapport, nous croyons que **l'office doit revoir la façon dont il octroie les permis car il se trouve actuellement en sérieux conflit d'intérêt en agissant à la fois comme maître d'oeuvre et évaluateur.**

Le fait que le rapport ne présente aucune recommandation d'expert, ni de conclusion, constitue une autre faille. Certes cela laisse de la latitude aux citoyens pour s'exprimer, mais ces « profanes », pour la plupart, ne couvriront pas l'ensemble des sujets complexes qui sont liés directement ou indirectement au sujet. Afin que le public puisse revoir les conclusions et les recommandations qui seront intégrées dans le rapport final, il pourrait être judicieux qu'une ultime période de consultation soit menée pour permettre à chacun de se prononcer sur le document final avant sa publication. Comme il est question de l'avenir du majestueux Saint-Laurent, il nous semble important que tous puissent avoir un mot à dire quant à son développement futur.

## **Le golfe et ses populations côtières, quelques considérations**

Pour les Madelinots, tout comme pour les populations des nombreuses communautés riveraines du golfe du Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de la Gaspésie, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et évidemment de Terre-Neuve et du Labrador, le golfe se trouve au cœur même de leur mode de vie. Économiquement, il est la source de nos industries premières que sont la pêche et le tourisme. Socialement, il fait partie de notre identité de riverain maritime ou d'insulaire dans certains cas. Ce fort lien identitaire avec cette mer intérieure dépasse les frontières arbitraires provinciales et nous oblige à nous interroger sur les conséquences qui peuvent découler de la venue de toutes nouvelles activités anthropiques dans le golfe, incluant les activités d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles (hydrocarbures ou autres).

Tant au Québec qu'au sein des quatre autres provinces intimement liées au golfe, les populations côtières tendent à vouloir être informées sur ce qu'il adviendra du golfe. Elles sont inquiètes face à son état de santé, réalisant de plus en plus que ce vaste écosystème représente un joyau quelque peu méconnu, qu'il nous faut chérir et surtout protéger pour les générations futures. Ce poumon, ce garde-manger, ce terrain de jeux, cette aire de détente est un atout indéniable dans la qualité de vie des riverains et il génère des bénéfices qui profitent également à l'ensemble du pays.

Depuis quelques années, mais surtout au cours des derniers mois, on note une certaine mutation face à la conscience collective des collectivités liées au Saint-Laurent. On note auprès des populations concernées, un désir de participer de plus en plus activement aux décisions concernant le développement de leur région.

Partout, on note que les projets de développement, surtout ceux associés aux hydrocarbures, génèrent une hausse marquée du nombre de participants aux séances d'informations, une mobilisation grandissante des collectivités via notamment la création d'organisations de groupes de citoyens revendiquant plus de transparence des promoteurs et des gouvernements, plus d'études objectives d'experts indépendants, plus d'informations, plus d'échanges, etc. Chose certaine, à la lueur des informations que nous possédons à ce moment-ci, il appert que les populations concernées ne semblent pas partie prenante d'un éventuel développement d'une filière hydrocarbures dans le golfe. De plus, les catastrophes « non naturelles » malheureuses et fâcheuses qui ont eu lieu récemment en liens avec les activités liées au secteur des hydrocarbures (exploration, exploitation, transport, etc.) au golfe du Mexique, à Lac-Mégantic et à la baie de Sept-Îles ont de quoi faire réfléchir même les plus convaincus du bien-fondé d'un éventuel développement d'une filière hydrocarbures à l'intérieur du golfe. Cette industrie et les méthodes qu'elle emploie n'ont rien pour rassurer la population. Ces méthodes doivent être revues afin de devenir plus responsables et les moyens d'intervention renforcés en cas d'accidents ou de déversements quasi inévitables dans ce type d'activité.

## Pour un développement intégré et durable du golfe du Saint-Laurent

Le rapport produit ne démontre pas de réelle vision d'ensemble de l'écosystème que constitue le Saint-Laurent. Certes l'on dénote la présence de nombreuses zones d'importance écologiques, mais malgré tout, nous questionnons l'absence d'information importante, notamment sur la portion terre-neuvienne du golfe dans le secteur du chenal laurentien (zone de reproduction ou de pêches à la morue, au sébaste, passage de mammifères marins, etc.). De plus, en complémentarité avec les cartes sectorielles produites, l'ajout d'une carte qui présenterait une vue générale aurait permis de mieux saisir l'ensemble du portrait de la région concernée. Aussi, de par l'interrelation et l'indisociabilité qui existe entre le golfe, l'estuaire et le fleuve du Saint-Laurent, il s'avère primordial que cette étude intègre aussi les informations qui ont été colligées par les études similaires qui ont été réalisées pour les secteurs de l'estuaire du Saint-Laurent et du Banc Madeleine (ÉES I et II tenue au Québec).

Autre lacune de l'étude, la simulation de déversement au site Old Harry que propose la firme Corridor Resources s'avère être réfutée par des ouvrages scientifiques indépendants sur le sujet. Selon les propos d'experts indépendants qui ont été recensés dans des journaux connus, la simulation proposée par le promoteur s'avère être truffée d'erreurs. Environnement Canada a aussi questionné la validité de cette simulation.

Les écosystèmes sont d'une très grande complexité et il est difficile de déterminer les règles de base qui intègrent l'ensemble des facteurs qui les constituent. Il est donc très important de prendre en compte les rôles, non seulement écologiques, mais économiques et sociaux de la dynamique des écosystèmes. Ce moment « charnière » en est une clé pour la santé des écosystèmes et le

développement durable du Saint-Laurent. Il y a urgence de penser et surtout d'agir autrement et d'adopter une vision intégrée à long terme. Dans cette même foulée, en 2011, la reconduction de l'entente entre 18 ministères provinciaux et canadiens, nommée le plan d'action Saint-Laurent (2011-2026), démontrait ainsi clairement leur volonté à miser sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une telle vision à long terme intégrée à l'échelle du Saint-Laurent et, d'une concertation accrue entre les nombreux acteurs concernés.

En continuum, ces deux niveaux de gouvernements oeuvrent à tenter d'y implanter de nouvelles Aires Marines Protégées, qui, élaborées en étroite collaboration avec les communautés concernées, pourraient favoriser le maintien de la biodiversité et la pérennité des ressources naturelles intimement liées aux communautés riveraines. Des études sont déjà en cours aux Îles-de-la-Madeleine notamment.

Indéniablement, l'avenir du Saint-Laurent passe par l'omniprésence des activités de concertation en développement durable à l'échelle du golfe, voire du vaste système Saint-Laurent en entier, des Grands Lacs jusqu'à l'exutoire que représente le golfe. Depuis plusieurs années déjà au Québec, les gouvernements soutiennent, appuient ou contribuent via notamment le plan d'action Saint-Laurent, des organismes de concertation en environnement tels que les comités ZIP, contributions qui engendrent de multiples réalisations surtout d'ordre environnemental et social. Toutefois, dans un esprit de développement durable, il s'avère nécessaire que ces efforts de concertation soient également menés dans la sphère du développement économique. Le principe du développement durable sous-tend qu'on ne peut isoler l'une de ses trois composantes, que sont le social, l'environnemental et l'économique. De même, le développement des communautés liées au golfe devrait certes permettre la diversification économique, mais en prenant le temps de bien analyser la compatibilité d'une telle nouvelle industrie pétrolière avec l'exploitation actuelle basée quasi essentiellement sur des ressources renouvelables.

## Recommandations et conclusion

L'ensemble du golfe représente une zone écologique d'intérêt, sensible et vulnérable, dont les piliers économiques actuels sont basés sur l'industrie des pêches et du tourisme, toutes deux dites renouvelables. Les appréhensions sont très nombreuses et laissent présager que les « conditions gagnantes » ne sont possiblement pas réunies pour recevoir une nouvelle industrie, basée sur l'exploration et l'exploitation des énergies fossiles. L'absence apparente d'acceptabilité sociale démontre la nécessité de faire prévaloir l'approche de précaution. Bien que la structure géologique nommée Old Harry ait été découverte il y a de cela quelques décennies seulement, elle aura quand même pris des millions d'années à se former. Cette richesse naturelle non renouvelable saura nous attendre ou attendra les générations futures qui nous seront reconnaissantes d'avoir su conserver une portion de cet or noir.

Nous recommandons donc de prendre le temps qu'il faut afin de :

- mieux déterminer l'impact de cette nouvelle industrie dans un lieu d'une telle valeur écologique actuellement basé sur des industries renouvelables;
- intégrer la présente ÉES de l'office avec les ÉES 1 et 2 faites au Québec pour les sections de l'estuaire et du golfe du Saint-laurent, respectivement, afin d'avoir une vision d'ensemble intégrée.
- responsabiliser l'industrie pétrolière et les méthodes qu'elle emploie afin d'augmenter la sécurité de ces exploitations et en diminuer, voir éliminer les « dérapages incontrôlés » dont elle fait visiblement preuve actuellement;

- développer un cadre législatif harmonisé pour l'ensemble des cinq provinces du golfe afin de mieux encadrer cette industrie et répartir adéquatement les retombées positives pour ces populations côtières;
- raffiner les études pour pallier au manque flagrant de connaissances actuelles dans plusieurs domaines, dont celui des courants présents dans le golfe et l'estuaire et de leur effet sur un déversement en été et en hiver;
- rassurer les populations côtières par l'augmentation des standards qui entourent cette industrie.

Les comités ZIP font de l'implication citoyenne une priorité. Conséquemment, nous croyons au processus démocratique que permet une consultation publique, pourvu que cet exercice rende possible des échanges basés sur une connaissance adéquate et partagée des enjeux en causes. Afin de favoriser un développement intégré du golfe du Saint-Laurent et de ses ressources, nous comptons sur votre engagement afin d'impliquer les communautés côtières concernées et dépendantes de la santé de ce riche, mais aussi vulnérable écosystème.

Ce mémoire a été entériné par les administrateurs du Comité ZIP des Îles-de-la-Madeleine.